

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Lambert](#)

<https://www.cadre21.org/membres/22bfdd8b9b0ba97198d69004>

Date d'obtention : 2021-04-20 14:04:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode efficace qui détermine bien les rôles de chacun lors d'une situation. Qui permet de prendre en charge rapidement les élèves victimes ou touchés par la situation. Nous avons une tâche à effectuer en tant qu'intervenant mais nous travaillons en collaboration avec la police. Suite au transfert de dossier, la police poursuit ses interventions et nous n'avons pas à intervenir avec le parent.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Prendre le temps d'évaluer la situation pour bien diriger mes interventions et soutenir les élèves impliqués,

Ne pas prendre connaissance des images ou vidéos partagées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prendre le temps d'écouter l'élève rencontré en utilisant bien les étapes d'intervention, ce qui va rassurer l'élève concerné.